



Matinée d'actualité



DÉVELOPPEZ UNE OFFRE CERTIFIANTE ET ÉLIGIBLE AU CPF PAR L'ENREGISTREMENT AUX RÉPERTOIRES NATIONAUX

Nouvelle gouvernance, nouvelles exigences, nouvelles modalités

Jeudi 18 avril 2019

MGEN - 3, square Max-Hymans, 75015 Paris, 9 h à 13 h

La loi "Pour la liberté de choisir son avenir professionnel" réforme l'élaboration et la régulation des certifications professionnelles, notamment des diplômes et titres professionnels en lien avec les besoins du marché de l'emploi. La Direction de la certification professionnelle de France compétences établit et actualise les deux répertoires, national et spécifique et se voit dotée d'une compétence régulatrice (avis conforme, retrait etc.). Les procédures d'enregistrement sont rationalisées et de nombreuses précisions sont apportées sur les certifications : référentiels, obligation de constituer des blocs de compétences pour le RNCP, honorabilité des certificateurs...

Quelles conséquences ce nouveau système aura sur les bénéficiaires et les organismes certificateurs et de formation ?

En parallèle, la loi flèche, à quelques exceptions près, la mobilisation du compte personnel de formation (CPF) vers des actions de formation certifiantes. Soit ces formations conduisent à des certifications enregistrées au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou à leurs blocs de compétences. Soit elles conduisent à des certifications enregistrées au Répertoire spécifique. Pour se positionner sur ce marché, les organismes de formation doivent donc repenser leur offre de service.

Centre Inffo, en lien avec la Direction de la certification professionnelle de France compétences, propose de faire le point sur ces questions.

[Faites nous part de vos attentes pour cet événement.](#)

Programme

O bjectifs

- Connaître les nouvelles conditions d'éligibilité d'une offre de formation au compte personnel de formation (CPF).
- Comprendre les mécanismes de conception et d'enregistrement des certifications aux Répertoires nationaux.

P ublics

- Prestataires de développement des compétences publics et privés.
- Services de formation continue des universités.
- Branches professionnelles.
- Opco.
- Cabinets-conseils.

A nimation

Émilie Crèche, consultante à l'Observatoire de Centre Inffo.

P rogramme prévisionnel

8h30 Accueil des participants

9h00 **Certifications et compte personnel de formation**

Deux périmètres de la certification professionnelle en France : Répertoire national des certifications professionnelles et Répertoire spécifique.

Conditions d'éligibilité d'une formation au CPF.

Valérie Hellouin, consultante senior en ingénierie et politiques de formation à l'Observatoire de Centre Inffo.

Questions-réponses avec les participants.

Transformations structurelles du champ de la certification

Nouvelles missions de régulation de la Direction de la Certification professionnelle de France compétences : avis, demandes d'équivalences entre les certifications/retrait, conditions d'honorabilité...

Création de Commission professionnelle consultative possible dans tous les ministères.

Renforcement du rôle des partenaires sociaux dans la création de certifications.

Mikaël Charbit, directeur de la Certification professionnelle, France compétences.

Transformations opérationnelles du champ de la certification

Dossiers de demande d'enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et au Répertoire spécifique : focus sur les nouveautés en termes de contenus et de support.

Critères et délais d'enregistrement au Répertoire national et au Répertoire spécifique.

Les blocs de compétences obligatoires pour les certifications du RNCP : évaluation, traçabilité, reconnaissance et valeur.

Nouveau cadre français des certifications professionnelles : niveau de qualification de 1 à 8.

Mikaël Charbit, directeur de la Certification professionnelle, France compétences.

Questions-réponses avec les participants.

Conséquences pour les organismes certificateurs : ingénierie pour rendre son offre certifiante

Quelle ingénierie pour le Répertoire national ou le Répertoire spécifique ?

Comment structurer une certification en blocs de compétences ?

Quels impacts sur l'offre de formation ?

Points de vigilance pour les organismes certificateurs.

Valérie Hellouin, consultante senior en ingénierie et politiques de formation à l'Observatoire de Centre Inffo.

Témoignage d'un organisme certificateur (sous réserve).

Questions-réponses avec les participants.

13h00 Fin de la Matinée d'actualité

Contact commercial

Courriel : contact.formation@centre-inffo.fr

Tél. : 01 55 93 9183

